

<b>Zeitschrift:</b>	Revue vaudoise de généalogie et d'histoire des familles
<b>Herausgeber:</b>	Cercle vaudois de généalogie
<b>Band:</b>	34 (2021)
<b>Artikel:</b>	Construction de la relation conjugale à travers la correspondance : étude de deux couples dans la Suisse romande d'Ancien Régime
<b>Autor:</b>	Badoux, Robin / Monnet, Natacha
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-1085114">https://doi.org/10.5169/seals-1085114</a>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 02.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Construction de la relation conjugale à travers la correspondance. Étude de deux couples dans la Suisse romande d'Ancien Régime

Robin Badoux, Natacha Monnet

«Le premier moyen d'être heureux en ménage [...] c'est que le chef commande et que l'épouse tendrement chérie fasse par amour ce qu'on nommerait dans toute autre qu'une épouse, obéir»<sup>1</sup>. Ces propos, que l'écrivain français Nicolas Edme Restif attribue à son père en 1779, permettent d'entrevoir dans ses grandes lignes la nature de la conjugalité et le rôle réservé à l'épouse dans la société d'Ancien Régime. Mieux comprendre la construction de la relation conjugale nécessite la prise en compte de plusieurs éléments, notamment le fait que juridiquement les femmes au XVIII<sup>e</sup> siècle sont assujetties toute leur vie à la tutelle d'un homme, que ce soit celle du père ou du mari<sup>2</sup>. De plus, le mariage de raison étant la norme, les couples sont formés par les parents selon des objectifs stratégiques et financiers dans lesquels les sentiments des conjoints sont très secondaires<sup>3</sup>. Définir plus précisément le rôle de la femme au sein de la cellule familiale représente une

réelle difficulté pour l'historien de par sa nature intime. Toutefois, en s'appuyant sur les écrits personnels qui connaissent un véritable essor au XVIII<sup>e</sup> siècle, entraînant notamment la multiplication des sources féminines, il est possible de mieux saisir l'implication de la femme dans l'organisation quotidienne de la maison<sup>4</sup>. Les correspondances tenues entre les conjoints, lorsque le mari s'absente et délègue en partie la gestion du domaine familial à son épouse, laissent entrevoir la construction des relations conjugales et l'autonomie dont cette dernière dispose.

Cet article ambitionne de reconstituer la nature des relations conjugales, et notamment la place de la femme dans la cellule familiale ainsi désorganisée par l'absence du mari, à partir de l'analyse de la correspondance entre conjoints de deux familles issues des élites de Suisse romande. Nous nous poserons les questions suivantes : de quelle manière les comptes que rend l'épouse lors des échanges épistolaires révèlent-ils l'agentivité<sup>5</sup>, à savoir la capacité d'agir, de cette dernière, que cela soit dans le domaine des finances ou de

<sup>1</sup> RESTIF DE LA BRETONNE, Nicolas Edme, *La vie de mon père*, 1779, cité par LEBRUN, François, *La vie conjugale sous l'Ancien Régime*, Paris : Armand Colin, 1998, p. 80.

<sup>2</sup> HEAD-KÖNIG, Anne-Lise, MOTTU-WEBER, Liliane, *Femmes et discriminations en Suisse : Le poids de l'histoire, XVI<sup>e</sup> - début XX<sup>e</sup> siècle. Droit, éducation, économie, justice*, Genève : Université de Genève/Département d'histoire économique, (coll. Publications du Département d'histoire économique de l'Université de Genève), 1999, mentionnée par CORNUT, Jasmina, «La vie quotidienne des femmes du patriciat valaisan. Étude des écrits du *for privé*», *Annales valaisannes*, 2017, p. 32.

<sup>3</sup> LEBRUN, François, *La vie conjugale*, op. cit., p. 21.

<sup>4</sup> KOCHER GIRINSHUTI, Maïla, «Collaboration conjugale à l'aune des écrits personnels dans l'espace romand protestant (1750-1830)», *Revue suisse d'histoire*, n° 68/1, 2018, p. 92-93.

<sup>5</sup> L'agentivité, du terme anglais *agency*, désigne la «capacité à agir par-delà les déterminismes», c'est-à-dire la capacité d'un individu «à se conformer certes, mais également celle de résister, de jouer et déjouer, de transformer». HAICAULT, Monique, «Autour d'*agency*. Un nouveau paradigme pour les recherches de Genre», *Rives méditerranéennes*, n° 41, 2012, p. 12. Voir également GUILHAUMOU, Jacques, «Autour du concept d'agentivité», *ibid.*, p. 25-34.

la sociabilité? Quelle est la part d'autonomie dont celle-ci dispose? De même, comment la correspondance éclaire-t-elle la nature du couple et donne des informations sur la place dévolue au sentiment amoureux?

Dans la partie contextuelle seront exposés brièvement les éléments caractérisant le mariage en Suisse romande durant l'époque moderne et le rôle attendu de la femme au sein de cette union. L'acte épistolaire, son statut parmi les élites et sa place dans les pratiques d'écriture du for privé seront aussi évoqués. Le cadre de l'analyse une fois défini, nous tenterons ensuite de répondre aux différentes questions posées. La première correspondance sur laquelle nous nous attarderons est celle entretenue de 1744 à 1770, par la Lausannoise Louise Constant d'Hermenches, née Seigneux, et son époux David-Louis Constant d'Hermenches, lorsque ce dernier s'absente pour sa carrière militaire aux Pays-Bas, puis en France<sup>6</sup>. Ces écrits permettront d'observer l'évolution d'un couple sur plus d'une vingtaine d'années, de voir le rôle de l'épouse au sein de celui-ci, mais également de souligner les difficultés auxquelles une femme peut être confrontée. Nous nous pencherons ensuite sur les lettres de la belle-sœur de Louise Constant: Charlotte Constant, née Pictet, épouse de Samuel Constant de Rebecque, lettres qu'elle envoie à son mari lorsque celui-ci s'absente du domaine familial pour s'occuper de son vignoble de 1758 à 1764. Cette correspondance empreinte de passion et de sentimentalité permettra de mettre en avant un exemple de déploiement précoce du langage affectif et les codes s'y rapportant.

## Contextualisation

Afin d'être à même d'appréhender au mieux les corpus épistolaires mentionnés, il est nécessaire de poser d'emblée un

<sup>6</sup>MONTMOLLIN, Benoît de (2014, 27 octobre). « David Louis Constant d'Hermenches ». *Dictionnaire historique de la Suisse*. Consulté le 24 octobre 2019. <https://hls-dhs-dss.ch/fr/articles/023443/2014-10-27/>.

court contexte historique sur la nature du mariage et de l'écriture de correspondances au XVIII<sup>e</sup> siècle en Suisse romande. Nos scriptrices et scripteurs vivant dans un siècle où la notion de couple et les pratiques d'écriture privée, notamment féminine, sont en pleine mutation et relativement éloignées des conceptions contemporaines, il semble pertinent de dépeindre leur environnement afin de pouvoir mieux comprendre leurs motivations et leurs horizons de pensées.

Avant toute chose, il est à noter que l'état de la recherche sur la question de la place de la femme dans les sociétés d'Ancien Régime, malgré un gain d'intérêt grandissant depuis environ un demi-siècle avec des publications comme celles de François Lebrun ou Dominique Godineau<sup>7</sup>, constitue encore un écueil considérable si on le compare avec l'état de la recherche sur les hommes de la même époque. Surtout, ces ouvrages ne tiennent pas compte des particularismes et dépeignent une condition générale de la femme à une époque où les changements sociaux n'interviennent pas tous au même moment, au même endroit ou à la même vitesse. Des propositions plus récentes, des cas de micro-histoire comme les travaux de Sandro Guzzi-Heeb sur le Valais ou les études de Sylvie Moret Petrini pour la Suisse romande, permettent toutefois de combler ces lacunes en apportant des éclaircissements nouveaux<sup>8</sup>. La question de la correspondance, incluse dans les écrits du for privé, est également le sujet de recherches universitaires depuis plusieurs décennies même si, une nouvelle fois, les études sur la correspondance féminine demeurent dans l'ombre par rapport aux pratiques masculines<sup>9</sup>.

<sup>7</sup>LEBRUN, François, *La vie conjugale*, op. cit.; GODINEAU, Dominique, *Les femmes dans la société française: 16-18e siècle*, Paris: Armand Colin, 2003.

<sup>8</sup>GUZZI-HEEB, Sandro, « Mère aimée, mère domestiquée? Mères valaisannes du XVIII<sup>e</sup> siècle et leurs fonctions sociales », *Micrologus: natura, scienze e società medievali*, n° 17, 2009, p. 437-461; MORET PETRINI, Sylvie, « La représentation du mariage dans les journaux personnels de jeunes filles (1740-1785) », in BERTHIAUD, Émmanuelle (dir.), *Paroles de femmes. Rôles et images de soi dans les écrits personnels, Europe XVI<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, Paris: Le Manuscrit, 2017, p. 23-41.

<sup>9</sup>CORNUT, Jasmina, « La vie quotidienne », art. cit., p. 31.

### *Mariage et rôle de la femme au sein du couple en Suisse romande sous l'Ancien Régime*

Le mariage et la place de la femme au sein de celui-ci sont, à l'époque moderne, conçus de manière tout à fait singulière pour un observateur contemporain. En effet, si les valeurs d'amour et d'égalité réciproques entre les conjoints commencent à s'esquisser dans le dernier quart du XVIII<sup>e</sup> siècle, le mariage de raison reste la norme pendant toute l'époque moderne en Suisse romande<sup>10</sup>. Perçu comme un contrat social, il s'agit davantage d'une alliance stratégique entre deux familles, arrangée la plupart du temps par les parents selon des objectifs liés à la fortune, au patrimoine et au rang, à une époque où la mixité des communautés sociales est proscrite<sup>11</sup>. Dans ce calcul, les sentiments n'entrent pas en ligne de compte et il est généralement admis que l'attachement entre les conjoints est un devoir qui intervient après le mariage<sup>12</sup>.

De plus, il faut tenir compte du fait que le mariage, sacrement chrétien suivant les enseignements de saint Paul, proclame la soumission de la femme et induit la subordination de l'épouse à son mari<sup>13</sup>. La femme ne fait donc en réalité que passer de la tutelle du père à celle de l'époux dans une société où elle est considérée aux yeux de la loi comme une éternelle mineure, dépendante d'un représentant masculin pour toutes les décisions juridiques ou économiques<sup>14</sup>. Dans le couple ainsi formé, chacun endosse un rôle social en fonction de son genre

accompagné de droits et de devoirs : à l'homme, rattaché à l'action, la raison et la force, incombent les devoirs liés au monde extérieur, à la femme, rattachée aux sentiments, la faiblesse et le privé, incombent les obligations liées aux activités domestiques<sup>15</sup>. L'épouse a ainsi pour devoir de s'occuper des tâches ménagères, de gérer les petites dépenses courantes et les domestiques, de procréer ou encore d'éduquer les enfants en bas âge<sup>16</sup>. Envers son mari, la femme se doit d'être fidèle, obéissante et silencieuse, tandis que lui s'engage à maintenir l'honneur de leur nom et à ne pas humilier son épouse<sup>17</sup>. Évidemment, il existe d'innombrables couples qui ne suivent pas ces préceptes à la lettre. Il y a autant d'hommes agissant en véritables tyrans que de couples où la femme jouit d'une grande autonomie, mais la norme tend, la plupart du temps, à suivre cette forme de vie conjugale faite d'inégalités entre le mari et la femme<sup>18</sup>.

L'amour conjugal, à comprendre plus dans un sens d'amitié que de passion, est, au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, l'affaire des femmes plutôt que des hommes alors tournés vers la raison. Toutefois, au fil des siècles, il est de plus en plus valorisé comme étant indispensable à la bonne santé du ménage de la part des deux conjoints. À partir de la seconde moitié du siècle des Lumières, des ouvrages comme *La Nouvelle Héloïse* proclament l'importance de l'amour pour la réussite du mariage, même si la plupart des hommes éclairés, y compris Rousseau, restent persuadés de la supériorité masculine au sein du couple<sup>19</sup>. Ainsi, à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, sous l'impulsion donnée

<sup>10</sup> LEBRUN, François, *La vie conjugale*, op. cit., p. 25; GUZZI HEEB, Sandro, «L'amour en lettres. Écriture, émotions et parenté dans l'élite valaisanne (1750-1830)», in HENRY, Philippe et JELMINI, Jean-Pierre (dir.), *La correspondance familiale en Suisse romande aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles: affectivité, sociabilité, réseaux*, Neuchâtel : Éd. Alphil, 2006, p. 60.

<sup>11</sup> GODINEAU, Dominique, *Les femmes dans la société française*, op. cit., p. 29.

<sup>12</sup> DAUMAS, Maurice, *Le Mariage amoureux. Histoire du lien conjugal sous l'Ancien Régime*, Paris : Armand Colin, 2004, p. 91.

<sup>13</sup> LEBRUN, François, *La vie conjugale*, op. cit., p. 12.

<sup>14</sup> ABENSOUR, Léon, *La femme et le féminisme avant la Révolution*, Genève : Slatkine-Megariotis, 1977, p. 13-14.

<sup>15</sup> GODINEAU, Dominique, *Les femmes dans la société française*, op. cit., p. 163.

<sup>16</sup> JORIS, Elisabeth (2007, 29 novembre). «Économie domestique, économie ménagère». *Dictionnaire historique de la Suisse*. Consulté le 25 octobre 2019. <https://hls-dhs-dss.ch/fr/articles/016097/2007-11-29/>.

<sup>17</sup> DAUMAS, Maurice, *Le Mariage amoureux*, op. cit., p. 68; GODINEAU, Dominique, *Les femmes dans la société française*, op. cit., p. 33.

<sup>18</sup> LEBRUN, François, *La vie conjugale*, op. cit., p. 82.

<sup>19</sup> ABENSOUR, Léon, *La femme et le féminisme*, op. cit., p. 397.

par la littérature romanesque aux sentiments amoureux, la femme se dote, en plus de son rôle d'épouse, des fonctions d'une bonne maîtresse envers son mari, même si l'amour passionnel et fusionnel est évité afin de ne pas déranger l'inégalité naturelle des genres<sup>20</sup>.

Enfin, dans un siècle où les relations conjugales sont très discutées, la question du divorce est également soulevée. L'indissolubilité du mariage, établie par l'Église, se retrouve condamnée par de nombreux philosophes éclairés comme Montesquieu, Voltaire ou Diderot qui voient en elle la continuation d'une conception primitive du couple. Montesquieu écrit notamment dans *L'esprit des lois*: «dans les climats où les femmes vivent dans un esclavage domestique, il semble que la loi doive permettre aux femmes la répudiation et aux maris seulement le divorce»<sup>21</sup>. Dans les faits, le divorce se retrouve facilité au XVIII<sup>e</sup> siècle et devient une issue envisageable afin de dissoudre un couple trop incompatible. Toutefois, celui-ci reste perçu comme un déshonneur, la preuve de l'échec du mariage<sup>22</sup>. Cela affecte surtout les femmes, les amenant parfois à réévaluer leur rôle dans cet échec à l'exemple de la Bernoise Sophie d'Effinger (1766-1840) qui rédige ses mémoires à la fin de sa vie dans le but de laver son honneur. Il est intéressant de remarquer que les faits évoqués pour justifier un divorce tournent davantage autour des problèmes de gestion des finances de la part du mari que de ses possibles adultères<sup>23</sup>.

### *La correspondance conjugale : modèles et pratiques*

Incluses dans les pratiques d'écriture du *for privé*, les correspondances familiales, au même titre que les journaux de raison ou de voyage, ou encore les mémoires, se multiplient au siècle des Lumières parmi les élites de Suisse romande. Comme les autres formes d'écrits personnels, la tenue d'échanges épistolaires résulte d'une amélioration globale et sensible de l'alphabétisation de la population mais aussi, plus spécifique aux courriers, d'une augmentation des échanges et des déplacements<sup>24</sup>. De plus, là où les modèles d'écriture publiés tendent à manquer pour ce qui est des journaux ou des autobiographies, les manuels épistolaires et les recueils de lettres abondent dès le milieu du XVI<sup>e</sup> siècle et participent à la diffusion des codes d'écriture des lettres, qu'elles soient privées ou professionnelles<sup>25</sup>. Parmi ces modèles, on peut citer les écrits de Madame de Sévigné ou de Rousseau que les scripteurs ont à cœur d'imiter<sup>26</sup>.

Les femmes issues des élites, formées dès l'enfance à devenir de bonnes épouses et mères munies des connaissances nécessaires à la gestion du foyer comme les bases arithmétiques, la lecture et l'écriture, deviennent à même de pouvoir participer à la rédaction de correspondances privées<sup>27</sup>. Dans le cas de la Suisse, les lettres forment ainsi le corpus de sources féminines le plus abondant qui nous soit parvenu malgré le fait qu'elles sont souvent éparpillées parmi les sources produites par leur mari ou tout simplement perdues ou détruites<sup>28</sup>.

Témoins des activités des femmes et notamment de leur vie domestique, qui ne laisse que peu de traces écrites, les

<sup>20</sup> DENBY, David, «Amour sentimental, démocratie et universalisme», in Cragg, Olga (dir.), *Sexualité, mariage et famille au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Laval: Presses de l'Université de Laval, 1998, p. 281.

<sup>21</sup> MONTESQUIEU, *De l'esprit des lois*, 1748, cité par ABENSOUR, Léon, *La femme et le féminisme*, op. cit., p. 402-403.

<sup>22</sup> ABENSOUR, Léon, *La femme et le féminisme*, op. cit., p. 402.

<sup>23</sup> LEBRUN, François, *La vie conjugale*, op. cit., p. 53-54.

<sup>24</sup> DAUPHIN, Cécile, «Écriture de l'intime dans une correspondance familiale du XIX<sup>e</sup> siècle», *Le Divan familial*, n° 11, 2003/2, p. 63.

<sup>25</sup> DAUMAS, Maurice, «Manuels épistolaires et identité sociale (XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles)», *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, n° 40-4, 1993, p. 531.

<sup>26</sup> ROSSET, François, *L'enclos des Lumières. Essai sur la culture littéraire en Suisse romande au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Chêne-Bourg: Georg, 2017, p. 194.

<sup>27</sup> GODINEAU, Dominique, *Les femmes dans la société française*, op. cit., p. 181-183.

<sup>28</sup> CORNUT, Jasmina, «La vie quotidienne», art. cit., p. 34-35.

lettres constituent une source de renseignements sur de nombreux domaines que ce soit les pratiques de sociabilité, la famille ou les mœurs. En suivant l'évolution de l'appréciation des sentiments au siècle des Lumières, elles sont également une fenêtre ouverte sur la mentalité des scriptrices, leurs expériences, leurs sentiments et les regards qu'elles posent sur les sociétés dans lesquelles elles vivent<sup>29</sup>.

Lorsque le mari s'absente, comme c'est souvent le cas en Suisse romande et surtout dans le Pays de Vaud, pays sujet de Berne, où les hommes issus de la noblesse entreprennent bien souvent une carrière militaire qui les amène à quitter le pays, la cellule familiale ainsi brisée peut être reconstituée partiellement par l'échange épistolaire<sup>30</sup>. L'épouse laissée seule à la tête du domaine familial endosse pour un temps le rôle de seigneur en lieu et place de son mari et élargit par là même son agentivité bien au-delà de ce qui est généralement conféré à une femme. Elle se doit dès lors d'entretenir une correspondance avec son conjoint afin de rendre compte des activités entreprises et des événements survenus en son absence (affaires économiques, éducation des enfants, santé des membres de la famille ou morts éventuelles dans l'entourage, etc.).

Même si les échanges épistolaires restent la plupart du temps attachés aux codes de bienséance, la valorisation de l'épanchement de soi ainsi que l'essor de la littérature romanesque favorisent l'entrée du vocabulaire amoureux dans les lettres dès le dernier quart du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>31</sup>. Ainsi, les lettres envoyées entre époux sont également un moyen pour combler un besoin de communication affective et abondent en termes exprimant la tristesse de la séparation ou les joies des futures retrouvailles<sup>32</sup>.

<sup>29</sup> ROSSET, François, *L'enclos des Lumières*, op. cit., p. 196-197.

<sup>30</sup> CORNUT, Jasmyna, «Les mots d'amour au siècle des Lumières», in STAREMBERG, Nicole (dir.), *Et plus si affinités... Amour et sexualité au 18<sup>e</sup> siècle*, Lausanne: Antipode/Musée national suisse, 2020, p. 113-114.

<sup>31</sup> *Ibid.*, p. 113.

<sup>32</sup> DAUPHIN, Cécile, «Écriture de l'intime», art. cit., p. 68.

## Les relations conjugales dans les correspondances

### *Louise, née Seigneux et David-Louis Constant d'Hermenches : déclin d'un couple*

La première correspondance que nous allons aborder pour tenter de reconstituer la relation conjugale au XVIII<sup>e</sup> siècle est celle de Louise, née Seigneux (1715-1772) et de David-Louis Constant d'Hermenches (1722-1785). Une partie des archives relatives à Constant d'Hermenches est conservée à la Bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne. On y dénombre seize cartons contenant principalement des correspondances, mais également des documents de type administratif ou financier. Environ cent trente-cinq lettres rédigées entre 1744 et 1770 constituent des échanges du couple. La répartition de cette correspondance conjugale est relativement uniforme, compte tenu du fait que chacun est l'auteur d'une soixantaine de lettres<sup>33</sup>.

David-Louis Constant d'Hermenches est le fils aîné de Samuel Constant de Rebecque (1676-1756) et de Rose, née Saussure (1698-1782). À l'instar de son père, Constant d'Hermenches s'illustre dans une carrière militaire. D'abord au service de la Hollande, il est cadet dans le régiment de son père, puis capitaine et aide de camp. En 1764, il passe au service de la France et participe à la campagne de Corse avec le régiment d'Eptingue<sup>34</sup>.

En 1744, il épouse Louise Seigneux, de sept ans son aînée, fille de Jean Samuel Seigneux, bourgmestre de Lausanne entre 1733 et 1766<sup>35</sup>. De cette union naissent

<sup>33</sup> La difficulté principale réside dans le fait que la majorité des lettres ne sont pas datées. Une estimation chronologique peut toutefois être fréquemment avancée grâce aux informations contenues dans ces courriers. Lovis, Béatrice, «Jouer aux côtés de Voltaire sur le théâtre de Mon-Repos à Lausanne: l'entrée en scène réussie de la famille Constant», *Annales Benjamin Constant*, n° 40, 2015, p. 13.

<sup>34</sup> MONTMOLLIN, Benoît de (2014, 27 octobre), «David Louis Constant d'Hermenches», art. cit.

<sup>35</sup> Lovis, Béatrice, «Les boiseries peintes du château de Mézery. Le récit imaginé d'une vie de seigneur dans le Pays de Vaud vers 1760», *Monuments vaudois*, n° 4, 2013, p. 11.



Figure 1. Anonyme, portrait de David Louis Constant de Rebecque d'Hermenches, aquarelle et gouache, 1748-1784, coll. Musée historique de Lausanne. N° inv. MHL114119.

quatre enfants dont seuls deux survivent après la naissance: Guillaume Anne Constant de Villars (1750-1838) et Constance (1755-1825)<sup>36</sup>. Le couple est le fruit

<sup>36</sup> Le premier enfant du couple décède un mois après sa naissance, le 13 novembre 1747. Rose, née le 6 juillet 1754, décède après treize jours. GEX, Samuel, «Constant de Rebecque», in BRIDEL, Georges (dir.), *Recueil de généalogies vaudoises*, Lausanne: Payot, 1950, t. 3, p. 215.

d'une alliance orchestrée principalement par la mère de David-Louis Constant d'Hermenches. Durant le siècle des Lumières, la surveillance des fréquentations des enfants incombe généralement à la mère, celle-ci disposant, selon la situation sociale et familiale, d'une marge de manœuvre plus ou moins importante sur le choix du futur conjoint de son enfant<sup>37</sup>. La famille Constant jouissant d'une certaine renommée, il n'est pas surprenant que la mère se soit assurée de la meilleure alliance possible pour son fils.

Avant d'aborder plus en détail le rôle tenu par Louise Constant auprès de son époux, deux éléments peuvent encore être relevés. Le premier concerne le fait que les premiers échanges épistolaires du couple témoignent que de cette alliance, dictée initialement par des impératifs financiers, sont nés de vrais liens sentimentaux. Ces derniers sont exprimés selon les nouvelles formes de l'énonciation amoureuse qui apparaissent durant le XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>38</sup>, comme l'en atteste ce passage dans lequel Louise déclare à son époux: «*ma pation pour vous et ci forte; qu'il m'est impossible de soutenir un instant de froideur ou dinatantions san désespoir je me suis reprochée mille foy cette trop grande sancibilité*»<sup>39</sup>. De son côté, le mari se permet même quelques allusions explicites, telles que: «*attendez tranquillement, la plus pationnée visite que l'on vous aura jamais faite*»<sup>40</sup>. Le second point, quant à lui, concerne l'agentivité de Louise lorsque son mari

<sup>37</sup> GUZZI-HEEB, Sandro, «L'amour en lettres», art. cit., p. 60.

<sup>38</sup> *Ibid.*, p. 56; CORNUT, Jasmina, «Les mots d'amour au siècle des Lumières», art. cit., p. 113-114.

<sup>39</sup> BCU, Fonds Constant COII/16/10/2, Lettre de Louise Constant d'Hermenches à son époux David-Louis, juillet [v. 1750?]. Lettre transcrise in: Lovis, Béatrice, *La vie théâtrale et lyrique à Lausanne et dans ses environs dans la seconde moitié du XVIII siècle (1757-1798)*, thèse de doctorat sous la direction du prof. François ROSSET, Université de Lausanne, 2019, vol. 2, p. 399.

<sup>40</sup> BCU, Fonds Constant II/16/16, Lettre de David-Louis Constant d'Hermenches à son épouse Louise, [v. 1744-1745]. [3] Transcrite in: Lovis, Béatrice, *La vie théâtrale, op. cit.*, p. 419-420; [4], [5] partiellement transcrrites in: CORNUT, Jasmina, «Les mots d'amour au siècle des Lumières», art. cit., p. 119.



Figure 2. Victor Constant de Rebecque, *Théâtre de Mon-Repos près Lausanne*, crayon, gouache et aquarelle, 1851, coll. Musée historique Lausanne. N° inv. MHL189798\_s.

est à l'étranger pour sa carrière militaire. Comme relevé, il incombe à l'épouse d'assurer la gestion du domaine familial en l'absence du conjoint. Dans le cas du couple Constant d'Hermenches, il semble toutefois difficile de parler d'une réelle autonomie dont dispose Louise, les principales décisions étant toujours prises par l'époux et transmises par lettres. La tâche principale de celle-ci, assistée par Cibold, l'intendant de la maison, est surtout de veiller à la bonne exécution des directives et de tenir au courant son mari de tous les événements. Il apparaît néanmoins que, concernant les éléments rudimentaires, Louise dispose d'une petite marge d'autonomie, son mari s'agaçant même parfois de son manque de prise d'initiative : « *vous avéz laissé mourir trois de mes perdrix, elles etoient dans une chambre trop chaude, et pourquoi faut il mon consentement pour les mettre dans un endroit ou elles soient mieux* »<sup>41</sup>.

#### *Rôle social et culturel de Louise Constant d'Hermenches*

À côté de sa carrière militaire, Constant d'Hermenches a rapidement pour ambition de s'imposer dans la vie culturelle lausannoise en tant qu'homme de lettres, ce qu'il réussit dès le milieu des années 1750, et particulièrement dans le domaine du théâtre. Proche de Voltaire, il organise avec ce dernier des représentations théâtrales dans la propriété de son beau-frère, à Mon-Repos, entre 1757 et 1758. Ces pièces connaissent un véritable succès<sup>42</sup>. Organisateur, mais également acteur, il est décrit par Voltaire comme « *l'homme du monde qui se connaît le mieux en bonne déclamation* »<sup>43</sup>. Ce rôle public important et

les activités auxquelles s'adonne Constant d'Hermenches constituent un angle particulier permettant de saisir les modes de fonctionnement du couple et de voir la place tenue par Louise.

Il ressort de la correspondance que ce rôle public est également partagé en partie par Louise. En parlant du rôle des mères, Sandro Guzzi-Heeb relève qu'au XVIII<sup>e</sup> siècle celles-ci ne doivent « *plus simplement diriger la maison et la vie quotidienne* », elles doivent « *aussi pouvoir représenter dignement et en public la famille selon les attentes de sa classe d'appartenance* »<sup>44</sup>. Louise semble apprécier tenir ce rôle et répondre parfaitement à ces nouvelles attentes, ses qualités d'hôtesse étant reconnues. Elle accueille notamment le « *prince héréditaire* » qui se déclare « *comtant de son gite* », comme elle le rapporte à son mari<sup>45</sup>. De son côté, l'historien Edward Gibbon la décrit comme étant « *d'un commerce très agréable* » et « *point dépourvue d'esprit* »<sup>46</sup>. Toutefois, si son époux a conscience que cette sociabilité est nécessaire, le zèle déployé par Louise n'est pas toujours à son goût. Il déclare : « *trois fêtes dans une semaine je vous avoue que pour une femme seule c'est un peu trop* » et lui conseille « *de n'y avoir plus tant d'étrangers, je vous jure que cela fait plutôt mauvais effet que bon* »<sup>47</sup>.

<sup>41</sup> BCU, Fonds Constant COII/16/11/B, Lettre de David-Louis Constant d'Hermenches à son épouse Louise, 9 août [1757]. Transcrite in : Lovis, Béatrice, *La vie théâtrale, op. cit.*, p. 408.

<sup>42</sup> Lovis, Béatrice, « *Les boiseries peintes du château de Mézery* », art. cit., p. 11 ; *Ead.*, « *Jouer aux côtés de Voltaire* », art. cit., p. 34-35.

<sup>43</sup> Best, D12350, Lettre de Voltaire à Louis François Armand du Plessis, duc de Richelieu, 27 janvier 1765, cité par Lovis, Béatrice, « *Jouer aux côtés de Voltaire* », art. cit., p. 46.

<sup>44</sup> GUZZI-HEEB, Sandro, « *Mère aimée, mère domestiquée?* », art. cit., p. 449.

<sup>45</sup> BCU, Fonds Constant COII/16/10/2, Lettre de Louise Constant d'Hermenches à son époux David-Louis, [automne 1768?].

Il pourrait s'agir du grand écuyer de France, le prince de Lambesc, qui occupe un appartement chez Louise Constant à l'automne 1768. Voir MORREN, Pierre, *La vie lausannoise au XVIII<sup>e</sup> siècle : d'après Jean Henri Polier de Vernand, lieutenant Baillival*, Labor et Fides : Genève, 1970, p. 321.

<sup>46</sup> GIBBON, Edward, *Le Journal de Gibbon à Lausanne 17 août 1763 – 19 avril 1764*, BONNARD, Georges (éd.), Lausanne : F. Rouge, 1945, [4 décembre 1763], p. 165, cité par BERLINGER, Marianne, « *Quand les Constant entrent en scène... ou la présence d'une famille dans la vie culturelle du Pays de Vaud* », *Annales Benjamin Constant*, n° 18-19, 1996, p. 160.

<sup>47</sup> BCU, Fonds Constant COII/16/16, Lettre de David-Louis Constant d'Hermenches à son épouse Louise, 15 novembre [1757]. Transcrite in : Lovis, Béatrice, *La vie théâtrale, op. cit.*, p. 421-422.



Figure 3. Anonyme, Portrait de David Louis Constant d'Hermenches, huile sur toile, 1780, coll. Musée historique Lausanne. N° inv. MHL176200.

Concernant l'activité théâtrale, à nouveau Louise n'en est pas du tout exclue, elle y est même intimement liée. Elle participe non seulement à l'organisation des spectacles, mais interprète également différents rôles qui lui valent les compliments de Voltaire. Les absences de Constant d'Hermenches ne freinent en rien son investissement dans cette activité. Depuis La Haye, il organise des spectacles pour la saison suivante, comme en témoigne cet extrait d'une lettre de 1757, dans laquelle il demande à son épouse d'« *etudier des rôles pour cet*

*hyvert; sans quoi nous ne pourrons jamais faire la moitié de ce qu'on se propose*»<sup>48</sup>. Par ailleurs, Louise Constant devient un élément clé dans la fonctionnalité de cette organisation à distance, revêtant fréquemment le rôle d'intermédiaire entre les différents acteurs et prenant également soin d'informer son époux de tout ce qui touche de près ou de loin le théâtre de Mon-Repos. S'il est intéressant de constater que Louise est pleinement impliquée dans les activités extra-professionnelles de son mari, il semble toutefois qu'elle ne puisse réellement prendre de décisions importantes sans se référer à lui, tel que l'atteste cet extrait : « *cet une lettre de Mme denis, est le Rolle d'élisabet qu'elle me prie de prendre dans le Comte de Varvic, [...] je vei lui écrire, que je lui demande 15 jour, pour vous demander vos avis. que nous ne jouons guère l'un sans l'autre [...]. Je ferei tout ce que vous voudrés*»<sup>49</sup>. Il se dégage aussi des lettres du mari qu'il n'aime pas que son épouse se produise devant un grand public en son absence. En 1760, il la prie de ne pas « *jouer devant tout le monde ni d'amuser d'autres gens que vos connaissances particulières*», et ajoute « *moi n'y etant pas, pour remédier aux inconvenients possibles*»<sup>50</sup>.

Au vu de ces éléments, il est possible d'entrevoir des fragments de la personnalité de Constant d'Hermenches et la manière dont il conçoit la place de l'épouse au sein du couple. Si Louise n'est pas mise à l'écart des activités théâtrales de son mari, il apparaît qu'elle n'y participe que sous le contrôle de celui-ci. De manière générale, c'est toute la sociabilité de Louise qui est supervisée. Plus que l'influence des normes sociales, l'un des facteurs pouvant expliquer cette attitude contrôlante de Constant d'Hermenches est le fait

<sup>48</sup> BCU, Fonds Constant COII/16/11/B, Lettre de David-Louis Constant d'Hermenches à son épouse Louise, 9 août [1757]. Transcrite in: *Ibid.*, p. 408.

<sup>49</sup> BCU, Fonds Constant COII/16/10/1, Lettre de Louise Constant d'Hermenches à son époux David-Louis, 31 mai [1767]. Transcrite in: *Ibid.*, p. 402.

<sup>50</sup> BCU, Fonds Constant COII/16/11/A, Lettre de David-Louis Constant d'Hermenches à son épouse Louise, 21 janvier [1760]. Transcrite in: *Ibid.*, p. 413.

que ce dernier, doté d'une «ambition dévorante»<sup>51</sup>, pourrait ne pas apprécier que son épouse lui fasse de l'ombre quand il est à l'étranger, celui-ci souhaitant rester le principal centre d'attention. À ce propos, sa nièce Rosalie écrit d'ailleurs de lui: «il réunissait à une très belle figure beaucoup d'esprit et tous les moyens de réussir. Un grand amour-propre et une grande ambition lui laisserent peu de repos»<sup>52</sup>.

### *Libertinage, manquements aux devoirs conjugaux et divorce*

Dans les lettres échangées une vingtaine d'années après le mariage, il ne subsiste plus le ton sentimental des débuts. Le couple connaît un long déclin durant lequel les premières tensions se transforment en une véritable crise aboutissant sur un divorce. La correspondance contenant des informations sur cette séparation définitive, il est possible d'obtenir un exemple de motif qui peut être invoqué pour demander le divorce et plus largement d'entrevoir la façon dont celui-ci est traité au XVIII<sup>e</sup> siècle.

Malgré les nombreuses infidélités connues de Constant d'Hermenches, celles-ci ne constituent pas le motif principal du divorce, l'infidélité étant d'ailleurs un motif très peu invoqué au XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>53</sup>. Cependant, ce libertinage ayant probablement tenu un rôle dans la séparation et surtout parce qu'il s'agit d'un phénomène récurrent durant toute la durée du mariage, il est intéressant de développer quelque peu ce point. De cette réputation de grand libertin, Constant d'Hermenches ne s'en cache pas comme l'en atteste une lettre de 1757 dans laquelle il évoque librement une relation avec une autre femme<sup>54</sup>. Il est possible d'apercevoir la manière dont Louise

se positionne face à ces infidélités grâce à une correspondance datant du début du mariage dans laquelle l'époux écrit: «je vous trouve la plus raisonnable des femmes sur l'infidélité qui ne regarde que les effets des tempérament, mais soiez assuré Ma Chere amie que je n'abuserai point de votre façon de penser»<sup>55</sup>. Face à ces propos, Louise semble être une femme de nature tolérante. La question se pose toutefois de savoir s'il s'agit ici d'un trait de caractère qui lui est propre, ou si cette dernière n'adopte pas simplement le comportement attendu de la part d'une femme de son rang. De la pondération, il va en falloir à Louise Constant qui va devoir subir la trahison au quotidien. En 1753<sup>56</sup>, la domestique du couple, Bénine Buchet<sup>57</sup>, donne le jour à Sophie Dufey qui n'est autre que la fille naturelle de Constant d'Hermenches. Des femmes séduites par ce dernier, la postérité retient surtout Isabelle de Zuylen (1740-1805), future Madame de Charrière, de dix-sept ans sa cadette, qu'il rencontre en 1760 lors d'un bal. Il s'ensuit une correspondance clandestine qui se prolonge durant de longues années<sup>58</sup>.

<sup>51</sup> LOVIS, Béatrice, «Jouer aux côtés de Voltaire», art. cit., p. 25.

<sup>52</sup> BGE, Ms. suppl. 1486-1489, CONSTANT, Rosalie, *Cahiers verts*, XIII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle, cité par ROULIN, Alfred, «Introduction», in VOLTAIRE, *Lettres Inédites à Constant d'Hermenches*, ROULIN, Alfred (éd.), Paris: Buchet/Chastel Corrèa, 1956, p. 32.

<sup>53</sup> LEBRUN, François, *La vie conjugale*, op. cit., p. 53-54.

<sup>54</sup> «Nous avons eu ici une fête superbe [...] ou j'ai été, je m'étais bien fait beau, et j'ai fait les beaux bras, j'ai mangé, et j'ai joué, et un peu fait l'amour, a l'ainée

[...] celle alloit tres joliment malgré deux rivaux espouseurs; mais la Mere est survenue et a defendu de parler, et danser avec moi, et a mis une maudite sœur pour surveillant qui nous desolat tout le soir, moienant quoi je fui reduit a repandre ma provision de fleurettes, a plus afamées qui restoient la; jamais les femmes de la hâje n'ont eté si en train de coqueter que cette année». BCU, Fonds Constant COII/16/16, Lettre de David-Louis Constant d'Hermenches à son épouse Louise, 15 novembre [1757]. Transcrive in: Lovis, Béatrice, *La vie théâtrale*, op. cit., p. 421-422.

<sup>55</sup> BCU, Fonds Constant II/16/16, Lettre de David-Louis Constant d'Hermenches à son épouse Louise, [v. 1744-1745], [4], [5] partiellement transcris in: CORNUT, Jasmina, «Une thématique tabou? L'énonciation de la sexualité dans la correspondance conjugale des officiers suisses au service étranger et de leurs épouses (XVII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles)», in CHARPENTIER, Emmanuelle et GRENIER, Benoit (dir.), *Le temps suspendu. Une histoire des femmes mariées par-delà le silence et l'absence*, Université Nouvelle-Aquitaine éditions, (à paraître en 2022).

<sup>56</sup> 1753 est la date recensée par les chronologies officielles. Selon d'autres documents, la naissance de Sophie Dufey daterait plutôt de 1754 ou 1755.

<sup>57</sup> Louise Constant doit non seulement s'accommoder de vivre avec la maîtresse de son époux, mais elle doit également subir l'affront de voir que Sophie, l'enfant illégitime, semble être préférée à sa propre fille. Voir VISSIERE, Isabelle, «Plaidoyer pour Constant d'Hermenches», *Annales Benjamin Constant*, n° 22, 1999, p. 23.

<sup>58</sup> *Idem*; JAQUIER, Claire, «Le roman au XVIII<sup>e</sup> siècle: Madame de Charrière et les romanciers locaux», in FRANCILLON, Roger (dir.), *Histoire de la littérature en Suisse romande*, Genève: Zoé, 2015, p. 261.

La question se pose dès lors de savoir ce qui constitue le motif principal du divorce. Il ressort très clairement des lettres du couple, ainsi que de divers autres documents, que celui-ci fait suite à une discorde financière qui se manifeste dans les échanges épistolaires dès 1763. En réponse à une critique de son épouse, Constant d'Hermenches se défend d'une quelconque avarice dont il aurait fait preuve suite à la reprise d'une caille :

*« Je ne me fie a aucun domestique pour le soin de mes affaires, je ne veus pas que les cailles que j'envoie tombent entre les mains de gens qui ne sauront pas me rendre [...] tout ce qu'il y avoit dedans, mais pour cela faut il me tarer de l'indignité de reprendre ce que j'ai donné avec le plus grand empressement. »<sup>59</sup>*

Cette histoire qui peut paraître anecdotique contient en réalité le nœud du problème. Alors que le mari mène une vie très faste et qu'il fait d'énormes dépenses, il ne partage que très peu et restreint de plus en plus les dépenses de son épouse. La suite de la lettre est également intéressante puisqu'elle permet d'apprendre que dès 1763 le couple vit la plupart du temps séparé :

*« Je ne reviendrai pas de bien du tems, au moins suivant toute apparence ce qu'il vous est aisé d'imaginer; l'idée que je ne vous suis bien a rien me soutien contre toutes la douleur d'une si longue absence, qui cependant est reelle; mes degouts pour lausanne sont trop bien fondés pour que vous puissiez mettre en doute que si j'y reviens c'est uniquement pour vous. »<sup>60</sup>*

Un autre extrait plus tardif atteste que les tensions ne vont pas s'apaiser, mais surtout permet d'observer de quelle manière Constant d'Hermenches considère ses lettres : « vous devés me savoir par cœur; mes lettres depuis

tant d'années passées sont des traités imenses, d'économie, d'éducation, de conduite, d'humeur, de caractere; je fais tous les jours plus de reflexions, toutes au profit du moins mauvais parti qu'il y a à tirer de notre position »<sup>61</sup>. Ainsi, l'époux se positionne en homme détenant le savoir et ayant une fonction éducative envers son épouse. Une autre lettre qui donne cette fois la parole à Louise contient plusieurs éléments essentiels quant à cette discorde financière :

*« Vous vous tromper mon cher ami, si vous pensér que c'est à la mort de mon père<sup>62</sup> est aux moment des partages que je penssei a vous redemandér ce peu de bien que mon père a léssé. je ne suis ni fausse ni méchante, mon attachement pour vous, est toujour tendre est sincère: mais je n'ai plus la souplesse est la facilite que javois quant jetois jeune elle est usér. une vie sans s enerver sans altérations est surtout sans reproches est ce qui me convient apprésant [...]. J'ai pensé que le tems pouvoit apportés quelque changement dans nos gelée je ne fais pas trop bien mais je tache de prendre sur moy aux tems quil est possible. vous avez bien appris que nos [enffen] ne tire pas plus grand parti que moi de [loyer] du moy il n'est pas possible dentretenir un gros ménage avec set argent la. »<sup>63</sup>*

L'un des premiers points à relever est que cette lettre atteste qu'à partir d'un certain moment Louise commence à demander des comptes à son époux. Cette méfiance est probablement conséquente aux conditions de plus en plus difficiles qui lui sont imposées par son mari et à la restriction toujours plus importante de son train de vie. S'il semble plus prudent de donner une fourchette de dates allant de 1767 à 1769, il est possible d'affiner cette hypothèse de datation. En 1767, Constant d'Hermenches

<sup>59</sup> BCU, Fonds Constant COII/16/11/A, Lettre de David-Louis Constant d'Hermenches à son épouse Louise, 16 novembre [v. 1763].

<sup>60</sup> BCU, Fonds Constant COII/16/11/A, Lettre de David-Louis Constant d'Hermenches à son épouse Louise, 16 novembre [v. 1763].

<sup>61</sup> BCU, Fonds Constant COII/16/11/A, Lettre de David-Louis Constant d'Hermenches à son épouse Louise, 10 décembre [1768].

<sup>62</sup> Jean Samuel Seigneux est décédé le 12 décembre 1766.

<sup>63</sup> BCU, Fonds Constant COII/16/10/3, Lettre de Louise Constant d'Hermenches à son époux David-Louis, [v. 1767-1769].

décide de débutter des travaux extrêmement coûteux dans la maison du Bois de Vaux, et ce malgré les nombreuses dettes qu'il a déjà à son actif<sup>64</sup>. Suite à une remarque de son fils, Guillaume Constant de Villars, relativement à la gravité de la situation financière, Constant d'Hermenches décide de diminuer encore plus drastiquement le budget de son épouse qui, aux dires de Jean Henri Polier de Vernand, lieutenant baillival de Lausanne, passe l'hiver 1769 « *tout à fait recluse* »<sup>65</sup>. La dernière remarque de Louise, « il n'est pas possible dentretenir un gros ménage avec set argent la », confirme l'hypothèse que cette lettre pourrait dater de 1769, année durant laquelle celle-ci semble n'aspirer qu'à une vie plus paisible et être lasse de la situation. Constant d'Hermenches, quant à lui, donne l'impression de rester sourd aux plaintes de sa femme et écrit :

*« Je ne vais pas changer: je suis de cette antique religion d'abraham isaac et jacob qui vouloit que le mari fut le premier officier de la maison et de la famille; le mari tant quil ut en son bonsens doit s'occuper du bien être de sa femme, et la feme doit le seconder dans son administration et le regarder com le ressort necessaire de tout; votre sœur, votre mere etoient dans ces principes; mais la contagions de ce maudit hivert ou la tête vous avoit tourné a tous, cet hivert ou avec votre cher henriette vous fites tant de dettes et de depences, l'hivert de ces plattes noces<sup>66</sup> et de ces ridicules [roiautér] à effleuré ces memes principes qui etoient dans un cœur bien né come le votre; trois femmes justement vos parentes, vos cadettes, et qui*

*a aucun egard ne vous valent pas, ont mis votre amour propre en jeu du mauvais coté; mme Constant que je n'aimerei jamais, mme de Gentils<sup>67</sup> qui ne fait que des [sottises] et mme de St Cierge qui n'est rien du tout, gouvernent des maris plus fêmes que leurs fêmes memes. »<sup>68</sup>*

Ainsi après avoir soigneusement rappelé la hiérarchie qui doit régner à l'intérieur d'un couple, il impute à son épouse la responsabilité de cette mauvaise situation financière qui serait le fruit des dépenses faites durant l'hiver 1766 sous la mauvaise influence de plusieurs femmes de son entourage. Tout dialogue semblant impossible, il ressort d'une lettre datée de 1770 que Louise souhaite désormais vivre définitivement séparée de son mari, dans l'endroit de son choix, et qu'elle a demandé de l'aide à un tiers (il est question de Louis Rosset, ancien boursier de Lausanne) dont elle souhaite momentanément taire le nom, ce qui a pour conséquence d'agacer son mari :

*« Tu me fais le plus grand tort mon cher ami de croire que je puisse faire des secrets au meilleur ami que j'aye au monde [...]. j'ai cru que je pouvois battre le fer pendant quil etoit chaud et demander ma retraite. [...]. Je ne doute pas de l'interet que tu prends a cet evenement [...]. Ceci ne diminue pas le desir que j'ai d'avoir ma retraite qu'elle qu'elle soit [...]. je senti[roit] donc plus le prix d'etre chés moi, que je m'y porte infiniment mieux. »<sup>69</sup>*

Finalement, malmenée et physiquement très affaiblie, Louise demande le divorce, requête à laquelle consent d'ailleurs son mari. Cette demande est toutefois rejetée le 15 avril 1771 par le Suprême Consistoire de Berne<sup>70</sup>.

<sup>64</sup> « Je viens enfin de prendre un parti necessaire qui est de bâtrir au bois de Vaud, tout y tombe, et l'on va comencer par faire une grange neuve et puis une avenue, et puis quelque chose au logement, il ne reste a trouver que les fonds et je n'ai rien a vendre, et je dois beaucoup. » Archives nationales de La Haye, Constant Rebecque (de), 2.21.005.41, inv.nr. 37, Lettre de David-Louis Constant d'Hermenches à son fils Guillaume, 4 novembre [1767]. Sur le site *Lumières Lausanne*. Consulté le 13 janvier 2019. <http://lumieres.unil.ch/fiches/trans/943?q=mon%20repos>.

<sup>65</sup> MORREN, Pierre, *La vie lausannoise*, *op. cit.*, p. 570.

<sup>66</sup> D.-L. Constant d'Hermenches évoque le mariage en 1766 de son frère Juste Constant de Rebecque avec Henriette de Chandieu. Cette dernière décédera prématurément en 1767.

<sup>67</sup> Soeur de D.-L. Constant d'Hermenches, Angélique (1731-1771), épouse du marquis de Langallerie, Philippe Gentils.

<sup>68</sup> BCU, Fonds Constant COII/16/10/3, Lettre de David-Louis Constant d'Hermenches à son épouse Louise, [v. 1768-1769].

<sup>69</sup> BCU, Fonds Constant COII/16/10/3, Lettre de Louise Constant d'Hermenches à son époux David-Louis, 24 [novembre] 1770.

<sup>70</sup> La prononciation des séparations et des divorces incombe au Suprême Consistoire à Berne et non au Consistoire de Lausanne. Voir

La raison de ce refus figure dans le procès-verbal de la séance dans lequel il est noté que « *lesdits jugaux n'ont point allégué, selon le désir des lois consistoriales, des motifs suffisants pour opérer leur plein divorce, surtout puisqu'il n'a point été fait jusques à présent de tentative juridique pour les réconcilier. Partant, en raison de ce que dessus, nous avons dû les éconduire de leur demande* »<sup>71</sup>. Bien que les divorces soient moins exceptionnels au XVIII<sup>e</sup> siècle, cette réponse souligne qu'une telle mesure ne peut s'obtenir que pour des motifs jugés suffisamment graves. En outre, la politique de la République de Berne, inquiète de l'augmentation des séparations et des divorces, souhaite les limiter et encourage les couples en crise à la réconciliation, ce qui se retrouve dans notre cas<sup>72</sup>.

L'année suivante, Louise tente à nouveau de demander le divorce; sa démarche allait cette fois aboutir. La séparation définitive est prononcée le 9 juillet 1772 à Berne, en présence de Louis Rosset qui représente Louise, trop malade pour venir en personne. Selon le procès-verbal, le divorce a été accordé en raison de « *l'incompatibilité d'humeur devenue insurmontable entre eux, tous les moyens de réconciliation tentés ayant été infructueux, ainsi que pour autres raisons légales & graves à nous suffisamment connues* »<sup>73</sup>. Ce passage permet de prendre la pleine mesure de la situation. L'une des accusations formulées à l'encontre de Constant d'Hermenches est celle d'avoir dilapidé la dot de Louise. Une lettre d'Isabelle de Zuylen confirme cette charge. Après avoir exposé sa désappro-

bation vis-à-vis du divorce, celle-ci écrit : « *si vous rendiez de bonne grâce à votre femme son état sa fortune & son repos si vous rassuriez vos enfants si vous faisiez taire la medisance & que vous rendissiez à vos amis le plaisir de vous louer hautement vous me donneriez à moi en particulier une joye si sensible* »<sup>74</sup>. Plus grave, toujours aux dires d'Isabelle de Zuylen, l'époux serait accusé de maltraitance envers Louise. Elle déclare à son frère Ditie que, selon la rumeur, Constant d'Hermenches aurait infligé à son épouse des « *mauvais traitements [...] pour la forcer à demander un divorce* »<sup>75</sup>. Par ces actes, Constant d'Hermenches n'a ainsi pas respecté le contrat de mariage établissant que l'un des rôles de l'époux est de subvenir convenablement aux besoins du ménage, manquement entraînant le déshonneur et la réprobation sociale<sup>76</sup>. Son image se voit également passablement ternie suite à son opposition à la condamnation du lieutenant baillival de Lausanne à l'encontre de Bénine Buchet, domestique du couple et mère de son enfant illégitime, pour son refus de dénoncer le père des autres enfants illégitimes qu'elle a eus<sup>77</sup>. Cette réaction de Constant d'Hermenches laisse supposer que ces enfants étaient probablement également de lui. Aussi, il n'est pas étonnant de constater que lorsque Louise décède subitement, seulement quelques semaines après le divorce, le 19 septembre 1772, cela entraîne une mise « *à l'écart de la bonne société lausannoise et d'une partie de sa parenté* » pour son ancien époux<sup>78</sup>.

<sup>71</sup> STAREMBERG GOY, Nicole, « "Absolument contraire aux égards d'heus au sexe féminin"? Maltraitance conjugale et pratique consistoriale lausannoise à l'époque des Lumières », *Traverse/Revue d'histoire*, n° 2, 2005, p. 45.

<sup>72</sup> ACV, Bi 5bis/5, Registre du Consistoire de Lausanne, 8 mai 1771. Transcrit et indexé par FRANCILLON, François, Lausanne, 2002, t. 9, du 19 février 1761 au 30 janvier 1772.

<sup>73</sup> STAREMBERG GOY, Nicole, « "Absolument contraire" », art. cit., p. 45, 54.

<sup>74</sup> ACV, Bi 5bis/6, Registre du Consistoire de Lausanne, 23 juillet 1772. Transcrit et indexé par FRANCILLON, François, Lausanne, 2004, t. 10, du 20 février 1772 au 29 septembre 1774.

<sup>75</sup> Lettre d'Isabelle de Charrière à David-Louis Constant d'Hermenches, 12 janvier 1772. Transcrite in: CHARRIÈRE, Isabelle de, *Oeuvres complètes*, CANDAUX, Jean-Daniel et COURTNEY, Cecil Patrick (éd.), Amsterdam: G. A. van Oorschot; Genève: Slatkine, 1979-1984, vol. 2, p. 262.

<sup>76</sup> Lettre d'Isabelle de Charrière à son frère Ditie, 25 octobre 1770. Transcrite in: *Ibid.*, p. 226.

<sup>77</sup> GODINEAU, Dominique, *Les femmes dans la société française*, op. cit., p. 33.

<sup>78</sup> MORREN, Pierre, *La vie lausannoise*, op. cit., p. 157-161.

<sup>79</sup> LOVIS, Béatrice, « Les boiseries peintes du château de Mézery », art. cit., p. 12.

Dans une tentative de laver son honneur, Constant d'Hermenches retourne la situation en accusant Louis Rosset d'avoir prodigué de mauvais conseils à Louise, comme l'en attesteraient selon lui plusieurs documents. Il écrit dans son livre de raison :

*«Le divorce ayant été demandé par Madame d'Hermenches a l'instigation de M<sup>r</sup> Rosset ancien boursier, qui n'a cessé de lui donner les conseils les plus funestes, tant pour les sentiments qu'elle me devoit, et a ses enfants, que sur les fausses idées qu'elle s'étoit faite de ses ressources, et de son bien, come aussi sur son peu de delicatesse a envisager les deptes, et les [depences] qui lui étoient confiés, come le prouveront tous nos contes, [ceries], lettres, et correspondance.»<sup>79</sup>*

Pire encore, il impute la responsabilité de la mort de Louise à l'ancien boursier qui l'aurait laissée en pleine misère :

*«Mr Rosset à abandonné cette infortunée victime de ses mauvais conseils; dans un [labirinte] des deptes, et de desordre; [...], en proie aux persecutions de ses créanciers qui ne savoient pas a qui s'adresser; il s'est retiré en sa campagne, sans s'informer ni s'inquiéter de cette situation desespérée, [...] et qui tombée dans une langueur, inévitale, et dans un deperissement total de toutes ses facultés fisiques, et morales à fini ses jours subitement le 16 de décembre<sup>80</sup> 1772<sup>81</sup>.»*

Il apparaît ainsi que Constant d'Hermenches ne reconnaît pas un seul instant avoir commis une quelconque faute à l'égard de son épouse. Au vu de la gravité des accusations portées à son encontre, il semble toutefois peu probable que cette tentative de justification ait

réellement été fructueuse. Quelques années plus tard, il épouse une veuve française, Marie-Catherine Taisne de Remonval (1742-1779), laquelle décède seulement quelques années après le mariage. L'isolement dans lequel Constant d'Hermenches termine ses jours à Paris en 1785 suggère que ses agissements envers sa première épouse n'ont pu être excusés par ses proches et la bonne société lausannoise<sup>82</sup>.

#### *Charlotte, née Pictet et Samuel Constant de Rebécque : Exprimer l'amour et la sexualité au siècle des Lumières*

S'il y a un thème que l'on pourrait être en droit d'attendre lorsqu'on se plonge dans la correspondance privée d'un couple, quelle qu'en soit l'époque, c'est la prénance d'un certain langage affectif que l'on ne retrouverait pas dans des lettres adressées à d'autres parents ou à des personnes externes à la cellule familiale. Même si, comme expliqué précédemment, il faudra attendre la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle pour voir se développer un véritable langage affectif et passionnel dans les lettres entre conjoints. Ce constat général s'applique également aux élites de Suisse romande où l'expression des sentiments se trouve favorisée par la valorisation du mariage amoureux, même lorsque celui-ci est arrangé, et la production d'une vaste littérature romanesque dès le milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>83</sup>.

Les lettres qui nous sont parvenues de Charlotte Pictet, mariée à Samuel Constant de Rebécque, constituent un exemple précoce de l'entrée du langage affectif dans la correspondance et d'une passion amoureuse qui semble échapper aux normes de son temps. Elles ont été éditées par François Pictet en 2015 sous le titre

<sup>79</sup>BCU, Fonds Constant COII/16/1, Livre de raison de David-Louis Constant d'Hermenches, [v. 1772-1773].

<sup>80</sup>Selon Samuel Gex, Louise Constant d'Hermenches serait décédée le 19 septembre 1772. GEX, Samuel, «Constant de Rebécque», art. cit., p. 214.

<sup>81</sup>BCU, Fonds Constant COII/16/1, Livre de raison de David-Louis Constant d'Hermenches, [v. 1772-1773], f. 21-22.

<sup>82</sup>VISSIÈRE, Isabelle, «Plaidoyer pour Constant d'Hermenches», art. cit., p. 41-43; LOVIS, Béatrice, «Les boiseries peintes du château de Mézery», art. cit., p. 12.

<sup>83</sup>CORNUT, Jasmima, «Les mots d'amour au siècle des Lumières», art. cit., p. 113-114.



Figure 4. Charlotte Pictet en actrice, par de Wyl, 1758. Pastel. Image fournie par la Fondation des archives de la famille Pictet.

*Une passion amoureuse sous le regard de Voltaire : soixante-seize lettres de Charlotte Pictet à son mari, Samuel Constant de Rebecque (1755-1764)* pour la Fondation des archives de la famille Pictet à Genève. Analyser les lettres de Charlotte Pictet permettra de comprendre comment se

construit le vocabulaire affectif et de saisir les éléments qui rendent possible le déploiement de la passion amoureuse dans l'acte épistolaire.

Françoise Charlotte Pictet naît à Genève le 6 janvier 1734. Elle est l'unique enfant de Pierre Pictet, docteur en droit et avocat, et de Marguerite Cramer, liée à la famille des éditeurs et imprimeurs de Voltaire. Les Pictet mènent une vie décente grâce à la fortune apportée par la famille de Marguerite<sup>84</sup>. Charlotte se marie le 24 octobre 1757 avec Marc Samuel François Constant de Rebecque, mariage que Voltaire, alors proche des Constant et charmé par la jeune fille, encourage fortement. Samuel naît le 2 avril 1729 à Lausanne. Peu fortuné, il est le benjamin des quatre fils de Samuel Constant et a pour frère David-Louis Constant d'Hermenches<sup>85</sup>. Comme ses frères, Samuel s'engage dans une carrière militaire dans le régiment de son père au service de Hollande. Peu satisfait du métier des armes, il profite de son mariage avec Charlotte pour rentrer en Suisse en 1757<sup>86</sup>. Le couple met au monde quatre enfants, Rosalie et Louise qui naissent respectivement en 1758 et 1759, suivent Juste en 1760 et Charles en 1762. Charles, le cadet, est connu par ses contemporains pour avoir effectué trois voyages en Chine<sup>87</sup>. Charlotte meurt le 25 mars 1766 d'un cancer du foie. Samuel se remariera en 1772 avec Louise Catherine Gallatin<sup>88</sup>.

<sup>84</sup> PICTET, François, «Introduction», in PICTET, François (éd.), *Une passion amoureuse sous le regard de Voltaire : soixante-seize lettres de Charlotte Pictet à son mari, Samuel Constant de Rebecque (1755-1764)*, Genève: Fondation des archives de la famille Pictet, 2015, p. 1-2.

<sup>85</sup> JAQUIER, Claire, (2016, 10 août). «Samuel Constant de Rebecque». *Dictionnaire historique de la Suisse*. Consulté le 25 octobre 2019. <https://hls-dhs-dss.ch/fr/articles/015884/2016-08-10/>.

<sup>86</sup> *Ibid.*; PICTET, François, «Introduction», *op. cit.*, p. 3.

<sup>87</sup> PICTET, François, «Introduction», *op. cit.*, p. 7.

<sup>88</sup> Samuel mène également une carrière d'écrivain. Il publie notamment des romans épistolaires dont: *Camille, ou lettres de deux filles de ce siècle* (4 vol., 1785) et *Laure, ou lettres de quelques femmes de Suisse* (7 vol., 1786-1787). Voir JAQUIER, Claire, (2016, 10 août). «Samuel Constant de Rebecque», art. cit.; LOVIS, Béatrice. «Constant de Rebecque, Samuel (1729-1800)». Sur le site *Lumières Lausanne*. Consulté le 25 octobre 2019. <https://lumieres.unil.ch/fiches/bio/42/?q=constant%20de%20rebecque>.

Charlotte écrit à Samuel du printemps 1758 à l'automne 1764 (sauf en 1763 où Charlotte est gravement malade et n'écrit rien) lorsqu'il s'absente du domaine familial situé à Saint-Jean à Genève pour s'occuper de ses vignobles à Lalex au-dessus de Vevey ou pour rejoindre sa famille à Lausanne et échapper à sa belle-famille très envahissante<sup>89</sup>. Les lettres de Charlotte sont conservées à la Bibliothèque de Genève parmi les autres documents liés à sa famille. En revanche, les billets qu'adresse Samuel à sa femme lorsqu'ils sont séparés n'ont pas été retrouvés<sup>90</sup>. Mais, en parcourant les lettres de Charlotte, on comprend rapidement que Samuel devait très peu écrire à son épouse. Dans de nombreuses lettres, Charlotte se plaint effectivement du silence de son mari<sup>91</sup>. Et quand elle reçoit de ses nouvelles, cela constitue un événement hors du commun qui semble la combler de bonheur<sup>92</sup>. En somme, la correspondance du couple se caractérise par un notable déséquilibre entre une épouse très productive et un mari très peu loquace avec sa femme. Excepté l'année 1763 où Charlotte n'écrit pas, la fréquence de rédaction de ses lettres reste stable tout au long de son mariage avec Samuel. Elle est aussi relativement dense, Charlotte écrivant parfois plusieurs lettres dans la même journée.

Les exemples mobilisables pour parler d'amour dans les correspondances de Charlotte ne manquent pas. Presque toutes ses lettres commencent ou finissent par un commentaire sur l'état de ses sentiments, sur son couple, sur elle-même, sur Samuel qu'elle affuble de tout un catalogue de surnoms comme dans cette lettre d'octobre 1764 :

«*Adieu mon ange, adieu toi que j'adore, adieu bijou, nous ne nous quitterons jamais, c'est un supplice trop violent pour tout deux, adieu encore une fois, je ne puis te quitter, mais il est dix heures et il faut envoyer ma lettre, minon minet, les petites chattes te lèchent de tout leur cœur.*»<sup>93</sup>

Comme l'illustre cet extrait, l'amour que voit Charlotte à son mari se confond avec l'adoration. Certains surnoms qu'elle lui donne vont en ce sens comme «ange» voire «bijou». Surtout, ce passage révèle le rôle primordial qui est accordé à la lettre amoureuse, celui qui fait d'elle un moyen de pallier le vide créé par l'absence du conjoint. Comme l'explique Marie-Claire Grassi, ce genre de correspondance sert à «*combler le vide inlassable de l'attente*»<sup>94</sup>. Plus d'une fois, l'acte d'écrire devient pour Charlotte un moyen de recréer un contact avec l'être aimé :

«*Je me retire dans ma chambre, mon cher ami, pour causer avec vous et pour demander bien excuse de tout le désordre de ma lettre et de mon barbouillage que je me flatte que vous n'aurez pas pu lire, car je crois qu'il était incompréhensible, mais le sommeil se battait avec l'envie que j'avais de parler avec vous, je suis tous les moments plus seule, vous me manquez à chaque instant davantage, pourquoi y a-t-il des séparations?*»<sup>95</sup>

Cet extrait d'une lettre datée du 28 octobre 1760 démontre clairement que Charlotte emploie la lettre pour simuler la présence de Samuel. L'acte épistolaire, en rejouant avec les modalités d'un dialogue impliquant la coprésence simultanée des correspondants, semble ainsi

<sup>89</sup> PICTET, François, «Introduction», *op. cit.*, p. 6.

<sup>90</sup> *Ibid.*, p. 5, 10.

<sup>91</sup> Voir par exemple les lettres n° 9, n° 17, n° 20, n° 25, n° 40, n° 47, n° 52, n° 68. Transcrites in: PICTET, François, *Une passion amoureuse*, *op. cit.*, p. 26, 39, 45, 52, 78, 90, 97, 123.

<sup>92</sup> Voir par exemple les lettres n° 6, n° 12, n° 27, n° 48, n° 67. Transcrites in: *Ibid.*, p. 20, 31, 56, 91, 122.

<sup>93</sup> BGE, Ms Constant 28, Lettre de Charlotte Constant de Rebecque à son époux Samuel, 22 octobre 1764. Transcrite in: *Ibid.*, p. 123. Les chattes sont très probablement leurs deux filles, Rosalie et Louise.

<sup>94</sup> GRASSI, Marie-Claire, «Des lettres qui parlent d'amour», *Romantisme*, n° 68, 1990, p. 25.

<sup>95</sup> BGE, Ms Constant 28, Lettre de Charlotte Constant de Rebecque à son époux Samuel, 28 octobre 1760. Transcrite in: PICTET, François, *Une passion amoureuse*, *op. cit.*, p. 42.

diminuer la distance qui sépare les conjoints et concourt à atténuer la douleur de la séparation<sup>96</sup>.

La correspondance de Charlotte révèle également son intérêt pour les publications littéraires de son époque. Ainsi, elle lit *La Nouvelle Héloïse* dès sa parution comme elle l'explique dans une lettre à Samuel envoyée en janvier 1761 :

« Je ne vous écrivis pas hier au soir, mon cher ami, parce que je lus en entier le premier volume de Rousseau dont je suis folle, mais vous ne perdîtes rien car je vis toujours votre figure à la place du héros, et trouvant tous les sentiments de Julie dans mon cœur, il me semblait vous écrire en lisant ses lettres, elle dit tout plein de choses que j'avais pensées et senties avant elle, mais que je n'avais su rendre [...]. Mais je ne m'aperçois pas que j'extravague de parler de moi et d'un livre dont on ne se soucie guère, mais ma justification est au bout, car en parlant de tout cela je parle de vous, et ne suis occupée que de vous et rapporte tout à vous, et je n'aime et ne puis aimer que vous, et pour toute ma vie. Il me semble vous entendre penser, "on sait tout cela, on vous dispense de le dire, ôtez-vous de là, vous m'ennuyez". »<sup>97</sup>

Comme pour beaucoup de ses semblables issus des élites de Suisse romande, le roman épistolaire qui prend son essor dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle fournit des exemples pour l'expression des émotions dans une société où le sentimentalisme se fraie peu à peu un chemin dans les écrits personnels<sup>98</sup>. Ainsi, *La Nouvelle Héloïse* permet à Charlotte de trouver un outil pour mettre en mots ses

propres sentiments. Des sentiments que l'éducation des jeunes filles de ce temps n'apprend pas à exprimer, voire cherche à refouler. Cet extrait montre également le côté parfois paradoxal de sa démarche épistolaire. En effet, elle semble ériger en devoir le fait d'exprimer son amour par écrit à Samuel tout en étant consciente du caractère réservé de son mari à son égard.

En lisant les lettres de Charlotte, le lecteur contemporain peut être surpris du peu de retenue dont la jeune femme fait parfois preuve dans l'expression de ses sentiments. Retenue qui, à l'instar de la pudeur, la modestie, ou la discréetion, est une chose que la société suisse de l'époque s'attend à retrouver dans une bonne épouse<sup>99</sup>. Elle semble ainsi devancer ses contemporaines en ce qui concerne l'expression des sentiments amoureux. En revanche, malgré une passion débordante, Charlotte reste très prude pour tout ce qui peut avoir trait à l'expression de la sexualité. Cela s'explique par le fait que les lettres restent pendant longtemps semi-privées et peuvent être lues par d'autres personnes que le destinataire, là où elles ne sont pas déclamées en présence de toute la maisonnée. De plus, parler ouvertement de la sexualité dans la correspondance reste un tabou très difficile à surmonter, surtout pour les femmes dont l'éducation encore empreinte de religion cherche systématiquement la négation des désirs<sup>100</sup>.

En revanche, l'expression des désirs peut se faire par des moyens détournés afin de rester dans le cadre de la bienséance. Cécile Dauphin propose en ce sens de voir dans les lettres entre conjoints un « *jeu des interstices* » où il faudrait lire entre les lignes afin de discerner une intimité dissimulée<sup>101</sup>. Ainsi, s'il est impossible de reconnaître si Charlotte parle effectivement de sexualité dans ses lettres,

<sup>96</sup> À noter que cette utilisation de la lettre n'est pas exclusive à la sphère conjugale et peut se retrouver par exemple dans la correspondance entre parents ou enfants. Il s'agit en tout cas d'une chose qu'on peut être en droit d'attendre dans une correspondance entre conjoints.

<sup>97</sup> BGE, Ms Constant 28, Lettre de Charlotte Constant de Rebecque à son époux Samuel, janvier 1761. Transcrite in : PICTET, François, *Une passion amoureuse, op. cit.*, p. 52.

<sup>98</sup> CORNUT, Jasmina, « Les mots d'amour au siècle des Lumières », art. cit., p. 114.

<sup>99</sup> *Ibid.*, p. 120.

<sup>100</sup> *Ibid.*, p. 119-120 ; HANAFI, Nahema, *Le frisson et le baume. Expériences féminines du corps au Siècle des Lumières*, Rennes : PUR, p. 279 cité par CORNUT, Jasmina « Une thématique taboue? », art. cit., (à paraître).

<sup>101</sup> DAUPHIN, Cécile, « Écriture de l'intime », art. cit., p. 66.

plusieurs indices semblent révéler des désirs pouvant s'en rapprocher. Il n'est par exemple pas rare de voir Charlotte réclamer des contacts physiques à Samuel lorsqu'elle se plaint de ses longues absences, comme l'atteste ce passage d'une lettre datée du 24 octobre 1761 :

*« Il faut convenir que d'écrire au porteur et pas à moi est une chose bien extraordinaire, ignores-tu que le meilleur des remèdes est pour moi une bonne lettre, bien longue et bien tendre, ce n'est sûrement, mon cher ami, ni le docteur ni ton absence qui me guériront, c'est un prompt retour, des caresses, du plaisir à me retrouver. »*<sup>102</sup>

Cet extrait démontre bien le besoin de la présence de l'être aimé au sein du couple. À noter toutefois que la demande ou la promesse de caresses n'est pas exclusive à la correspondance conjugale et se retrouve aussi dans les messages adressés à d'autres membres de la cellule familiale comme les enfants<sup>103</sup>.

Ce qui frappe dans les lettres de Charlotte c'est la place prééminente du corps comme si elle cherchait à en recréer la présence physique à travers ses lettres. Le fait qu'elle imagine Samuel à la place du héros de *La Nouvelle Héloïse* concourt en ce sens. Par ailleurs, elle est constamment inquiète de la santé physique de Samuel comme lorsqu'elle lui écrit : « *Quand tu seras à Lalex parle-moi de ta santé sans me tromper, de tes affaires, de tes ennuis, de tes peines, garantis-toi du froid et des courses, mange bien, chauffe-toi bien, ne te néglige pas si tu veux que je vive.* »<sup>104</sup>

Aussi, pour Charlotte, à l'instar de nombre de ses contemporains, « *pour pallier l'absence physique de l'être aimé, divers objets deviennent des médiateurs ou des sup-*

<sup>102</sup> BGE, Ms Constant 28, Lettre de Charlotte Constant de Rebecque à son époux Samuel, 24 octobre 1761. Transcrite in : PICTET, François, *Une passion amoureuse, op. cit.*, p. 79.

<sup>103</sup> GRASSI, Marie-Claire, « Des lettres qui parlent d'amour », art. cit., p. 26-27.

<sup>104</sup> BGE, Ms Constant 28, Lettre de Charlotte Constant de Rebecque à son époux Samuel, octobre 1762. Transcrite in : PICTET, François, *Une passion amoureuse, op. cit.*, p. 96.

*ports matériels de l'affection.* »<sup>105</sup> Parmi ces médiateurs, on retrouve notamment le portrait de Samuel :

*« 1. 2. 3. 4. 5. 6. jours sans voir mon tout beau, 6 déjà, ah mon Dieu, 6 c'est un siècle! Il faut prendre patience, il n'est pas encore là, il faut regarder son portrait, il faut penser à lui, cela est bel et bien bon, mais quand vous avez bien faim, vous contentez-vous de la fumée d'un bon dîner? »*<sup>106</sup>

Ce passage d'une lettre envoyée en automne 1758 nous montre comment le portrait de l'être aimé peut servir de médiateur pour recréer un contact physique. À noter aussi cette utilisation métaphorique de la nourriture qui peut servir à traduire le manque physique. De même, les quelques lettres que Samuel daigne envoyer à son épouse servent également de médiateurs pour combler les besoins affectifs de Charlotte comme elle l'avoue dans une lettre datée probablement de mois de novembre 1761 : « *Voilà mon cher ange ta belle lettre qui arrive, je la dévore, la mange, baise et la relis comme ses camarades cent fois, oui, tu es mon amant, tu le serais si tu n'étais pas mon mari, ainsi, juge!* »<sup>107</sup>

On retrouve dans ce passage l'usage d'objets médiateurs du corps de l'être aimé (tout comme la référence à la nourriture), mais aussi l'usage d'expressions hyperboliques et la présence du « baiser par procuration », moyens littéraires très usés dans les romans épistolaire pour conférer un certain érotisme aux courriers d'amants tout en restant dans les cadres de la bienséance<sup>108</sup>.

<sup>105</sup> CORNUT, Jasmina « Les mots d'amour au siècle des Lumières », art. cit., p. 118.

<sup>106</sup> BGE, Ms Constant 28, Lettre de Charlotte Constant de Rebecque à son époux Samuel, automne 1758. Transcrite in : PICTET, François, *Une passion amoureuse, op. cit.*, p. 24.

<sup>107</sup> BGE, Ms Constant 28, Lettre de Charlotte Constant de Rebecque à son époux Samuel, automne 1758. Transcrite in : *Ibid.*, p. 92.

<sup>108</sup> TRAN-GERVAT, Yen Mai, « Chaste hommage ou audace érotique? Le baiser dans le roman parodique », in MONTANDON, Alain (dir.), *Les baisers des Lumières*, Clermont-Ferrand : Presses universitaires Blaise Pascal, 2004, p. 124 cité par CORNUT, Jasmina, « Les mots d'amour au siècle des Lumières », art. cit., p. 118.

Ces quelques extraits de la correspondance de Charlotte Pictet offrent des éclairages intéressants sur la façon dont les femmes pouvaient concevoir la place de l'amour, voire de la sexualité si on lit entre les lignes, dans la relation conjugale d'un couple issu des élites de Suisse romande. Charlotte constitue un bon exemple de la façon dont les sentiments amoureux intègrent peu à peu la vie de couple à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle en Suisse, même s'il semble important de rappeler qu'elle constitue une sorte d'anomalie à la fois précoce et particulièrement volubile sur le thème du langage affectif. Le comportement de son mari, qui semble rester distant à son égard tout au long de leur vie conjugale, illustre mieux les impératifs sentimentaux de son époque. Aussi, notons que si les lettres permettent de s'immiscer dans l'intimité d'un couple, elles ne dévoilent réellement que ce que le scripteur a bien voulu coucher par écrit, qui n'est peut-être qu'un masque idéalisé apposé sur une vie conjugale dont on ne peut reconstruire tous les tenants<sup>109</sup>.

Il serait toutefois injuste de conclure cette partie en ne gardant de Charlotte Pictet que l'image d'une femme sentimentale et étouffante. Ses lettres, outre leur caractère passionnel, agissent comme de bons révélateurs de l'agentivité qu'elle acquiert lorsque Samuel s'absente. Deux exemples parmi plusieurs dans une lettre de 1760 et une autre de 1761 révèlent une femme soucieuse de l'ordre des affaires de son mari et consciente de l'état économique de sa famille :

*« Je vous exhorte à bien finir vos affaires avant de les quitter, nous ne sommes pas dans une situation à rien négliger, l'ordre est le seul moyen de se soutenir dans une fortune médiocre, tâchez de finir tout avec Burnier et ne point laisser de queue de compte, il vaut mieux s'écouter*

<sup>109</sup> SIMONET-TENANT, Françoise, *Journal personnel et correspondance (1783-1939) ou les affinités électives*, Louvain-la-Neuve: Academia-Bruylants, 2010, p. 42-43. (coll. Au Cœur des textes, n° 18).

*davantage sur la dépense, les dettes font les ruines des grandes fortunes. »<sup>110</sup>*

*« Quand tu reviendras, si jamais cela arrive, paye Struve, on lui doit 51 livres de Suisse, j'en ai fait le compte, fais faire un reçu. »<sup>111</sup>*

Ainsi, Charlotte, loin d'être passive, tient les comptes des affaires de son mari et va jusqu'à lui donner des conseils voire des directives. En parcourant ses lettres, on peut voir en elle une femme cultivée de par sa pratique assidue de l'écriture, mais aussi une épouse responsable et efficace. Elle participe aussi activement à l'éducation de ses enfants, surtout Rosalie et Louise dont elle donne souvent des nouvelles à leur père, qu'elle érige en devoir comme elle l'explique dans une lettre de l'automne 1761 :

*« J'ai eu une lettre de Mme d'Aubonne fort obligeante, elle me parle d'aller à Lausanne, je ne suis pas aussi barbare que toi, je ne quitte pas ainsi ceux à qui je suis nécessaire, mes enfants ne peuvent se passer de moi, surtout quand le motif du voyage ne serait que le plaisir, je ne veux d'autre que celui de remplir mes devoirs vis-à-vis d'eux, se sont des petits sacrifices que je leur dois et que je me dois à moi-même, adieu, toujours écrire et jamais parler, six maudites semaines... »<sup>112</sup>*

Comme le montre cet extrait, Charlotte a à cœur d'accomplir son rôle de bonne mère pour ses enfants en faisant passer ses devoirs envers eux avant son plaisir personnel.

<sup>110</sup> BGE, Ms Constant 28, Lettre de Charlotte Constant de Rebecque à son époux Samuel, 22 octobre 1760. Transcrite in: PICTET, François, *Une passion amoureuse, op. cit.*, p. 51.

<sup>111</sup> BGE, Ms Constant 28, Lettre de Charlotte Constant de Rebecque à son époux Samuel, 26 octobre 1761. Transcrite in: PICTET, François, *Une passion amoureuse, op. cit.*, p. 8. D'autres lettres de Charlotte révèlent son implication dans les tâches domestiques. Voir par exemple lettres n° 25, n° 43 et n° 52 in: *Ibid.*, p. 52, 83, 97.

<sup>112</sup> BGE, Ms Constant 28, Lettre de Charlotte Constant de Rebecque à son époux, 1761. Transcrite in: *Ibid.*, p. 93.

## Conclusion : la relation conjugale, un modèle unique ?

Le parcours de ces correspondances permet de mettre en avant plusieurs éléments sur la relation conjugale au XVIII<sup>e</sup> siècle. L'analyse des lettres de Louise et David-Louis Constant d'Hermenches souligne que si le mariage est toujours plus avantageux pour les hommes, les femmes ne sont pas pour autant réduites à être entièrement cantonnées à domicile. Louise Constant investit pleinement le devoir de représentation que les épouses doivent remplir au XVIII<sup>e</sup> siècle et peut notamment s'adonner comme son conjoint à la pratique du théâtre. En revanche, il est important de relever que si la sociabilité de Louise est parfois réfrénée par son mari, cela ne signifie pas que cette attitude répond à la norme en vigueur. Des exemples soulignent que certaines femmes de rang élevé n'étaient pas soumises à ce type de limitations, ce qui permet de constater qu'au sein de la bonne société lausannoise il existe des divergences de mentalité<sup>113</sup>. Le cas du couple Constant d'Hermenches a également permis de voir de quelle manière le divorce était traité et de

mettre en avant l'évolution de l'opinion publique qui juge de plus en plus sévèrement le non-respect de l'épouse, comme en témoigne la mise à l'écart de l'ancien mari de Louise. Dans un registre plus sentimental, les lettres de Charlotte et Samuel Constant de Rebécque se sont révélées précieuses pour saisir le langage affectif et ses différents codes. Face à ce type de correspondance, il est toutefois nécessaire de garder une distance critique, en ayant notamment à l'esprit que ces lettres dictées par les normes épistolaires en vigueur ne permettent pas de saisir toute l'étendue de l'agentivité féminine. À la lumière de ces éléments, il semble qu'il n'est pas réellement possible de définir un modèle type de la relation conjugale ou du rôle de l'épouse au XVIII<sup>e</sup> siècle. Comme nous l'avons vu, la relation est déterminée par divers éléments tels que les sentiments, les personnalités des individus et l'environnement, facteurs qui, à côté des pratiques propres au siècle des Lumières, sont à prendre en compte pour saisir la nature de la relation en elle-même et le rôle attribué à l'épouse.

Robin Badoux et Natacha Monnet

<sup>113</sup> Lovis, Béatrice, *La vie théâtrale*, op. cit., vol. 1, p. 540.

**Robin Badoux** a obtenu sa maîtrise ès lettres en histoire en janvier 2022 avec une spécialisation en culture, civilisation et résurgences du Moyen Âge. Son mémoire, effectué sous la direction du professeur Roberto Biolzi, porte sur la chevalerie et ses représentations dans l'historiographie de la maison de Savoie au xv<sup>e</sup> siècle.

**Natacha Monnet** a obtenu sa maîtrise ès lettres en histoire à l'Université de Lausanne en juin 2022 avec une spécialisation en sciences historiques de la culture. Sous la direction de Léonard Burnand et la co-direction de Béatrice Lovis, son mémoire de licence porte sur la salonnière Angélique de Charrière de Bavois, née Saussure, figure importante de la vie culturelle lausannoise au xviii<sup>e</sup> siècle. Dans le cadre de sa spécialisation, elle s'intéresse à un autre personnage féminin de l'espace romand au siècle des Lumières, la femme de lettres Étiennette Clavel de Brenles, née Chavannes.

